



Retrait de Permis en Suisse et retour en France

Par **labyboy**, le **03/06/2013** à **12:50**

Bonjour ,
Je suis francais d'origine et j'ai obtenu mon permis de conduire en France.
Je suis parti vivre en suisse pendant plus de 10 ans et j ai échangé mon permis francais contre un permis Suisse.
Je me suis fais retiré mon permis en suisse par la suite et n ai jamais cherché à le récupéré car j'utilisais les transports en commun.
Je suis désormais de retour en France et je souhaite à nouveau conduire mais les démarche sont apparemment compliquées et je vivais en Suisse Allemande donc bien loin de la ou je vis maintenant.
Quels sont mes recours ? Puis-je repasser mon permis de conduire en France ? Faut il le faire annuler ?
Déclarer la perte du permis ?
Merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **03/06/2013** à **16:08**

Bonjour,
Vous devez commencer par récupérer votre permis suisse si ledit permis a simplement été suspendu, afin de l'échanger ensuite, en France, par le permis français. Si votre permis suisse a été annulé, voyez votre préfecture.

Par **citoyenalpha**, le **04/06/2013** à **13:18**

Bonjour
le retrait du permis suisse qui équivaut à une interdiction de conduire en Suisse ne vous retire pas votre permis français. vous devez contacter votre préfecture afin d'obtenir un duplicata de votre permis. attention pour circuler en suisse vous devez vous renseigner

auprès des autorités sur la durée d'interdiction de conduite sur le territoire
helvétique.
Restant à votre disposition.